



# BAREME DES HONORAIRES DE LINKA2

Tarifs applicables à partir du 01/01/2022

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE, CESSION DE TITRES DE SOCIÉTÉ :

✓ **7 % HT du prix de vente, hors droits d'enregistrement et débours**

Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité, du vendeur et/ou de l'acquéreur et sera payable le jour de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la cession. Toutefois, si vous trouvez l'acheteur, les honoraires seront réduits de 50%.

Un forfait minimum de 5 000 € HT sera appliqué à toute cession d'un montant inférieur à 70 000 €.

## VENTE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX, D'ACTIVITE, DE COMMERCE, TERRAINS, TOUT BIEN IMMOBLIER :

✓ **5 % HT du prix de vente, hors droits d'enregistrement et débours**

Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité du vendeur et/ou de l'acquéreur et sera payable le jour de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la cession.

## DIAGNOSTIC PREALABLE DE VOTRE PROJET DE CESSION :

✓ **Frais de dossier entre 1 500 € HT à 3 000 € HT sur devis**

L'étude préalable à votre projet de cession se présente sous plusieurs angles, à savoir :

- ✓ Avis de valeur de votre entreprise (fonds de commerce ou parts sociales) ;
- ✓ Audit de votre structure d'exploitation et analyse de votre situation actuelle (professionnelle et personnelle) ;
- ✓ Définition de vos objectifs professionnels et personnels ;
- ✓ Définition stratégique de la cession pour optimiser les aspects fiscaux, sociaux et juridiques.

## AVIS DE VALEUR PORTANT SUR LES IMMEUBLES TERTIAIRE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PROFESSIONNEL OU ARTISANAL :

✓ **Forfait de 250 € HT par bâtiment**

Rappel : Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

### REMBOURSEMENT DES FRAIS EXPOSES :

(art. 6.1 loi N°70-9 du 2/01/70 et art 78.1 décret N° 72-678 du 20/07/72)

Le mandat pourra prévoir le remboursement par le mandant de certains frais exposés par le mandataire en vue de l'exécution de ses missions (par exemple : publicité, mailings, brochures, panneaux, frais de déplacement, etc.). Ce remboursement interviendra sur justificatif selon les modalités prescrites au mandat.

Tous les honoraires sont majorés de la TVA et/ou de toute taxe applicable au taux en vigueur.

*Nos services autour d'une  
éthique professionnelle*